

Réservation de la place de pique-nique

Les avis de réservation pour la place de pique-nique sont à afficher au chalet (150 m plus haut) à l'endroit réservé à cet effet.

Veillez mentionner le jour, la date, les heures d'utilisation, le nombre de personnes, le nom du responsable et le numéro de téléphone. Sans ces indications, votre avis de réservation sera retiré.

Le format de l'annonce ne dépassera pas A5 (1/2 de cette affiche).

Une réservation est à bien plaie ; elle ne vous donne aucun droit supplémentaire vis-à-vis des autres utilisateurs.

Le nombre de places assises étant d'env. 100, la cohabitation reste tout à fait de mise, même avec une réservation.

Les sociétés du village sont prioritaires.

Merci du respect de ces directives.

Commune et SIV Grandvillard